Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

eimermacher

Nom commercial du produit :	Dermastitis Blocker 5 kg DE/AT		
Mise à jour :	21.12.2017	**Version (Révision) :**	4.1.0 (4.0.0)
Date d´édition :	02.02.2022		

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dermastitis Blocker 5 kg DE/AT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Produit pharmaceutique - pour usage externe uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Ferdinand Eimermacher GmbH & Co. KG

Rue : Westring 24

Code postal/Lieu : 48356 Nordwalde

Téléphone : 02573/9390-0

Télécopie : 02573/2053

Contact pour informations : info@eimermacher.de
www.eimermacher.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf Berlin
Charité – Universitätsmedizin Berlin
Campus Benjamin Franklin
Haus VIII, UG
Hindenburgdamm 30
D-12203 Berlin
+49(0)30/30686 700, Internat. INFOTRAC +1 3523233500

Schweizerischen Toxikologischen Informationszentrum (STIZ) Tel. 145

Vergiftungsinformationszentrale (VIZ) Österreich: +43 1 406 43 43

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Dieses Produkt ist ein Tierarzneimittel gemäß der Richtlinie 2001/82/EG und ist daher von der Einstufung und Kennzeichnung gemäß der Verordnung (EG) Nr. 1272/2008 (und deren Änderungen) befreit.

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune

2.2 Éléments d'étiquetage

Aucune

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Alcohol C12 ethoxylated (9EO) ; N°CAS : 9002-92-0

Poids :	≥ 1 - < 3 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412

Alcools en C9-11 ethoxyles ; N°CAS : 68439-46-3
Poids : ≥ 1 - < 3 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

IODE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485285-XXXX ; N°CE : 231-442-4; N°CAS : 7553-56-2 (M=1)
Poids : < 0,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : STOT RE 1 ; H372 Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335 Aquatic Acute 1 ; H400

Alcools en C12-14 ethoxyles ; N°CE : 221-279-7; N°CAS : 68439-50-9 (M Acute=1)
Poids : < 0,5 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Se laver immédiatement avec: Eau et savon

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Extincteur à sec Sable

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé. Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire Forte chaleur.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage : 12
Classe de stockage (TRGS 510) : 12

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

IODE ; N°CAS : 7553-56-2

Type de valeur limite (pays d'origine) :	TRGS 900 (D)
Valeur seuil :	0,1 ppm / 1,1 mg/m^3
Limitation de crête :	1(I)
Remarque :	H
Version :	02.04.2014

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Utiliser un équipement de protection personnel.

Protection yeux/visage

Lunettes à monture lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : Protection des mains Matériau approprié Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)

Remarque : Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Caractéristiques en matière de sécurité

État :			Liquide	
Point éclair :			non applicable	
Densité :	(20 °C)	env.	1,025	g/cm³
pH :		env.	3,5	

9.2 Autres informations
Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique
Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter
Forte chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

10.5 Matières incompatibles
Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux
Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prevues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité
Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes
Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques
Aucune

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

législation allemande sur les médicaments

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon VwVwS Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.